



CONTRAT DE SAILLIE

UDSON DE JAUZIF

Saison de Monte 2024

CONDITIONS DE VENTE EN IAC :

Frais techniques: 350€ ttc à la réservation

Solde : 633€ ttc Poulain Vivant à 48h

(tarif spécial ponette : FT + solde 495€ ttc PV)

Ce contrat donne droit à une carte de saillie de l'étalon Udson de Jauzif.

La réservation de saillie est effective au retour du contrat signé et accompagné des 2 chèques à l'ordre de Axelle Boumrar/Elevage de Jauzif.

Le contrat en IAC comprend 2 doses de 8 paillettes.

Si la jument citée ci-dessous est pleine pour 2025 et que l'éleveur dispose encore de paillettes, l'éleveur pourra les utiliser sur une autre jument (propriété de l'éleveur) à condition d'en informer l'étalonnier et de lui faire parvenir un chèque de 633 euros TTC à l'ordre de Axelle Boumrar/élevage de Jauzif avant le 01/09/2024 - encaissable à la naissance du poulain.

Dans le cadre des expéditions, la responsabilité de l'Elevage de Jauzif ne peut être engagée en cas de dommage occasionné sur les doses lors de leur transport.

Les doses non utilisées restent la propriété de l'Elevage de Jauzif et devront être retournées à Amelis Equitechnic avant le 1^{er} octobre 2024.

Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du second chèque, soit 48h après la naissance du poulain. Ce chèque sera restitué en cas de viduité, d'avortement ou de décès du poulain à la naissance (certificat vétérinaire nécessaire).

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE.

CONDITIONS D'UTILISATION :

Je soussigné

Adresse

Tel : Fax : Email :

Déclare acheter une carte de saillie de l'étalon UDSON DE JAUZIF pour la saison 2024 aux conditions ci-dessus pour la jument

N° Sire : Date de naissance : Robe :

Race : Père : Mère :

Centre choisi pour la mise en place :

Nom du Centre :

Nom du responsable du centre :

Adresse :

Tel : Fax : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon :

OUI NON (rayer la mention inutile)

Si oui, précisez le nom du centre de TE :

L'acheteur s'engage à régler auprès du centre et/ou de son vétérinaire, les frais de pension, de mise en place, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles, etc.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations dans le centre agréé ci-dessus. Il passera avec le centre une convention distincte d'insémination et d'hébergement. En aucun cas, l'Elevage de Jauzif ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument de l'acheteur.

La jument doit être à jour de ses vaccins (grippe, tétanos, rhino)

Fait à

Le

L'acheteur :

Le vendeur :

(avec mention « lu et approuvé »)